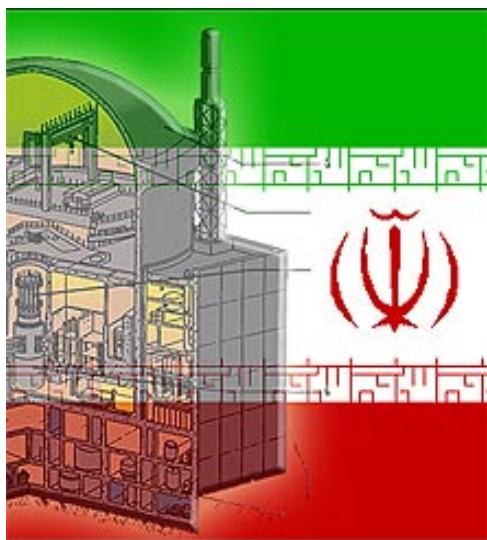


## LES NÉGOCIATIONS DE LA TROÏKA EUROPÉENNE François Géré : « La position iranienne à propos du nucléaire est légitime »



La diabolisation de l'Iran, ainsi que le traitement médiatique atlantiste des négociations sur son programme nucléaire, contribuent à donner une vision déformée de cette question d'importance. À ce propos, François Géré, président de l'Institut français d'analyse stratégique, rappelle deux faits essentiels dans une interview accordée à la radio-télévision iranienne que nous reproduisons ici. Téhéran, qui ne s'est pas écarté de ses engagements sur le traité de non-prolifération, entend légitimement défendre son droit au nucléaire civil, tout en ayant conscience des conséquences d'une reprise éventuelle de son programme d'enrichissement d'uranium.

page 2

## Regards croisés transmanche sur le TCE

TRIBUNES LIBRES  
INTERNATIONALES

Le caractère libéral du Traité constitutionnel européen est perçu de manière très différente en France et au Royaume-Uni. Denis MacShane estime que ce texte pourrait porter à la France les réformes nécessaires, mais le député Boris Johnson craint pour sa part que certaines procédures ne permettent des remises en cause du libre-échange. Dans le même temps, députés libéraux et grand patrons français se mobilisent en faveur du traité.

page 5

## Quand Paris rendait service à la dictature portugaise

Militant indépendantiste africain et figure majeure des théoriciens de l'émancipation africaine, Amilcar Cabral lutte depuis 1957 contre la puissance coloniale portugaise en Guinée Bissau et au Cap Vert. Après des années de lutte il annonce, en 1972, la formation d'une assemblée populaire en exil à Conakry, en Guinée équatoriale, afin de préparer l'indépendance. La dictature portugaise se tourne vers Paris pour lui demander de l'aider à éliminer Cabral, la Guinée de Sékou Touré étant *de facto* dirigée par les intérêts pétroliers français. Le 22 mai 1972, le général Spínola rencontre à Paris les responsables du SDECE pour mettre sur pied l'opération. « *L'entente de Conakry* » prévoit le lancement d'une campagne de désinformation par le SDECE parmi les militants guinéens à Conakry, afin de discréditer « *l'étranger Cabral* » (il est né au Cap Vert). Un ancien guerillero, Inocêncio Kani, est chargé d'appuyer la thèse du « *règlement de comptes entre militants* ». Dans la nuit du 20 janvier 1973, Amilcar Cabral est abattu devant sa maison par une équipe du Service Action du SDECE, guidée par Kani. ■



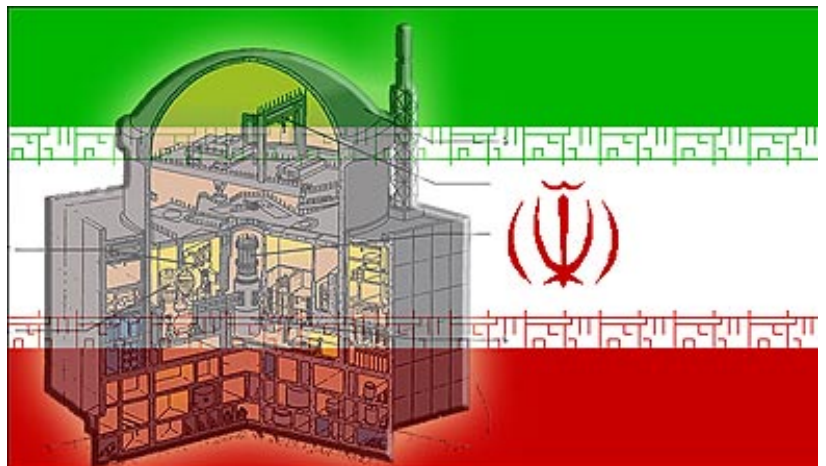
## LE VENEZUELA MET L'ADMINISTRATION U.S. FACE À SES CONTRADICTIONS

Lors de sa dernière allocution télévisée, le président Hugo Chavez a accentué la pression diplomatique sur l'administration états-unienne en exigeant l'extradition de l'activiste d'extrême droite cubain Luis Posada Carriles (à gauche sur la photo). Celui-ci avait fui le pays en 1985 alors qu'il purgeait une peine pour avoir organisé un attentat contre un avion cubain de passagers en 1976, faisant 73 victimes. Des documents du FBI et de la CIA, déclassifiés le 18 mai 2005, le mettent directement en cause dans cet attentat. Aujourd'hui il demande l'asile politique aux États-Unis, en qualité d'ancien membre de la CIA. Malgré l'affirmation de George W. Bush en 2001 selon laquelle « *Ceux qui abritent des terroristes seront livrés à la justice* », pour l'instant les autorités US refusent l'extradition en arguant que le Venezuela agirait pour le compte du gouvernement Cubain. Ce faisant ils bafouent également le droit international : les États-Unis sont signataires de l'accord de Montréal sur les actes illégaux contre la sécurité de l'aviation civile, en vigueur depuis 1971, ainsi que de l'accord de 1997 sur les actes terroristes commis avec des bombes. Ces accords ne sont nullement soumis aux relations entre les pays signataires. ■

## Les négociations de la Troïka européenne

# François Géré : « La position iranienne à propos du nucléaire est légitime »

**La diabolisation de l'Iran, ainsi que le traitement médiatique atlantiste des négociations sur son programme nucléaire, contribuent à donner une vision déformée de cette question d'importance. À ce propos, François Géré, président de l'Institut français d'analyse stratégique, rappelle deux faits essentiels dans une interview accordée à la radio-télévision iranienne que nous reproduisons ici. Téhéran, qui ne s'est pas écarté de ses engagements sur le traité de non-prolifération, entend légitimement défendre son droit au nucléaire civil, tout en ayant conscience des conséquences d'une reprise éventuelle de son programme d'enrichissement d'uranium.**



*Q - Les pourparlers Iran-Union européenne sur le dossier nucléaire iranien n'ont pas débouché, jusqu'à présent, sur des résultats escomptés, qu'en pensez-vous ?*

François Géré - Pour les gens qui n'ont pas suivi le dossier nucléaire iranien dans sa continuité, je voudrais rappeler que nous étions, il y a six mois, dans une situation extrêmement grave. Puis la tension est retombée, parce que la négociation a progressé. Alors, aujourd'hui, il est incontestable qu'il y a un certain nombre de difficultés, à mesure que l'on approche d'une position très précise. Il y a évidemment cette difficulté, chose qui a toujours été un enjeu dans cette négociation, du droit de l'Iran, en tant que membre du Traité de non-prolifération (TNP), de mener toutes les activités nucléaires civiles, qu'il peut légitimement entreprendre aux termes de ce traité dont il est signataire. Puis d'un autre côté, il y a évidemment la volonté des États-Unis de faire cesser toute activité nucléaire en Iran, et au milieu, il y a les Européens qui cherchent à trouver un compromis acceptable. Dans celui-ci, il y a l'idée que l'on peut continuer à mener des activités nucléaires civiles et qu'il serait souhaitable qu'il y ait arrêt de l'enrichissement en tant que tel. C'est la raison pour laquelle la position iranienne qui consistait à dire d'accord, mais nous souhaitons avoir un petit programme limité d'enrichissement d'uranium, a été rejetée par les trois pays européens, ce qui a momentanément créé une difficulté que je ne qualifierais pas d'impasse. Car je pense qu'il y a énormément de place pour améliorer la situation et trouver un compromis. En fait, je fais partie des gens qui sont assez optimistes sur cette négociation. Je crois que la difficulté que nous rencontrons est de dernière minute. Parce qu'en réalité, on est très proche d'une position acceptée par l'ensemble des partenaires.

*Q - L'accord de Paris stipulait une suspension provisoire des activités nucléaires iraniennes. Alors, comment se fait-il que les Européens exigent, désormais, l'arrêt total des programmes nucléaires iraniens ?*

François Géré - Dans l'accord de Paris, il y a le principe de la suspension des activités d'enrichissement. Cette suspension, dans l'esprit des négociateurs iraniens, était momentanée et dans l'esprit des négociateurs européens, elle devrait consister à être une sorte de première étape vers l'arrêt définitif de l'enrichissement. Il y a toujours eu un malentendu ou, disons, une difficulté de négociation à ce niveau-là. Le problème que nous évoquons est plus large, car ce que les Européens ont introduit récemment n'est pas dans l'accord de Paris ; c'est le problème de la conversion de la poudre d'uranium brute en gaz d'hexafluorure, qui peut être utile pour la centrifugation. Il y a aujourd'hui un blocage là-dessus, parce qu'effectivement les Européens ont introduit une demande d'arrêt de ce type d'activités, qui se trouve en amont du cycle du combustible nucléaire. Il est bien évident que si vous arrêtez cette activité, à savoir la production par la centrifugation, c'est comme si vous arrêtiez l'enrichissement. On est aujourd'hui, par rapport aux accords de Paris, en face d'une difficulté nouvelle. Je crois que les accords de Paris avaient un caractère large et momentané. Mais aujourd'hui, on est entré dans les détails et les détails dans une négociation sont difficiles. Là, je crois qu'on est en train de toucher au vif du sujet. Je constate que le gouvernement iranien n'a pas voulu rompre la négociation. Et je considère que du point de vue européen, il y a aussi la volonté de poursuivre la négociation et, quoi qu'il arrive, de faire comprendre aux États-Unis qu'il y a des voies, qui doivent être des voies de compromis, entre la position de l'État souverain iranien, membre du TNP, et l'obtention de plus grandes et de plus rigoureuses garanties concernant le programme nucléaire civil de l'Iran.

*Q - Si l'Iran reprend l'enrichissement, quelle sera l'attitude des Européens ?*

François Géré - Si il y a reprise de l'enrichissement, il est clair que dans l'état actuel des choses, cela entraînera une rupture de la négociation. C'est une position qui a été adoptée par les trois gouvernements. Mais ces derniers font tout leur possible pour qu'on n'en arrive pas là. Ceci dit, si le gouvernement iranien considère qu'il est dans une situation qui l'amènerait à prendre ce genre de décisions, il faudra bien évidemment considérer que la négociation, au moins dans sa phase numéro 1, aura échoué et qu'il faudra à ce moment-là travailler à la définition des conditions d'une phase numéro 2, ce qui rendra la situation difficile. Puisqu'à ce moment-là les États-Unis feront immédiatement pression auprès de l'Agence internationale à l'énergie atomique pour que le dossier de l'Iran passe devant le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

*Q - L'échec des pourparlers ne serait pas considéré comme un échec de la diplomatie iranienne ?*

François Géré - À partir du moment où la décision est une décision unilatérale de l'Iran, selon laquelle l'Iran irait vers la reprise de l'enrichissement de l'uranium sans tenir compte des progrès qui ont été fait dans les négociations, je serais obligé de dire que ce serait de nouveau une décision du gouvernement iranien, qui serait profondément regrettée par les pays de l'Union européenne. Car incontestablement cela reviendrait pour eux à un échec de la démarche européenne, ce qui est une pénalisation pour tout le monde, pour les États européens, bien sûr, mais pour l'Iran lui-même également.

*Q - Et vous-même, ne pensez-vous pas que l'accès à la technologie nucléaire civile est le droit légitime de l'Iran ?*

François Géré - Mais si, absolument. L'Iran a, on le sait, un principe et un droit sur lequel il n'entend absolument pas revenir, et ça me paraît tout à fait normal et tout à fait légitime. Encore une fois, il n'est pas question d'accepter un Traité de Non-prolifération avec une catégorie spécifique des pays qui seraient ceux pour lesquels, finalement, les clauses du TNP soit ne s'appliqueraient pas du tout, soit s'appliqueraient avec des restrictions très particulières. De ce point de vue, je crois que la position du gouvernement iranien est forte et légitime. Encore, sur cette base là, c'est à dire sur la base de la légitimité à avoir un programme nucléaire civil, il est tout à fait possible, aujourd'hui, d'obtenir que les activités nucléaires civiles de l'Iran soient, en toute souveraineté, soumises à des contrôles qui donnent suffisamment de confiance et de garanties à la communauté internationale, pour que ces programmes se poursuivent dans des conditions et des limites que, à ma connaissance, le gouvernement iranien est prêt à accepter. C'est la raison pour laquelle il serait, à mon avis, malheureux de rompre aujourd'hui la négociation, parce qu'elle a encore énormément de chances d'aboutir.

**Ahmad Nokhostine**

*Journaliste à la radio télévision iranienne*

# Regards croisés transmanche sur le TCE

## Analyse

À l'approche, du référendum sur le traité constitutionnel en France, l'heure des grands appels collectifs a sonné, tandis que ce débat continue de faire réagir les pays voisins.

Au Royaume-Uni, cette question est d'autant plus importante que c'est sans doute du résultat du référendum français que dépendra l'organisation ou non d'un référendum dans le pays. C'est également l'occasion pour une classe politique qui n'a pas accepté l'opposition française à la guerre d'Irak de régler ses comptes. C'est le cas de Denis Mac Shane, qui n'est plus ministre des Affaires européennes depuis les dernières élections et n'a plus à respecter le langage diplomatique qu'il devait s'imposer auparavant. Dans *The Independent*, il laisse enfin échapper sa rage contre le président français Jacques Chirac : il est vieux, ne pense qu'à manger, a fait stagner la France, a refusé la guerre d'Irak et aujourd'hui son impopularité va faire échouer le référendum sur le traité constitutionnel. L'ancien ministre qui, il y a peu encore louait l'influence française sur le traité pour le valoriser aux yeux des électeurs français, appelle la France à changer de politique après le référendum quel qu'en soit le résultat et de se rapprocher du modèle anglo-saxon. De son côté, le député conservateur, Boris Johnson, opposant au texte, se moque du « non » français dans le *Daily Telegraph* tout en l'appelant de ses vœux. En votant « non » pour de mauvaises raisons (les questions sociales et le libre marché), les Français permettent aux conservateurs de casser un texte qu'ils estiment porteur de davantage de régulations économiques. L'auteur admet que le traité n'impose aucune restriction à la concurrence ou à la circulation des capitaux. Mais en permettant la règle de la majorité dans certains domaines, il prive les Britanniques de leur droit de veto, ce qui est inacceptable car il pourrait permettre de s'attaquer au libéralisme anglo-saxon.



En France cette crainte d'un texte qui ne serait pas assez libéral n'existe pas. Dans *Le Figaro*, un collectif de député néo-libéraux de l'UMP se prononce pour le « oui ». Ils affirment qu'il ne faut pas craindre de nouvelles régulations de Bruxelles avec ce traité. Au contraire, il permettra d'imposer les changements économiques qui n'ont pas encore été acceptés en France. Ce texte est appuyé par un autre appel, publié le même jour dans le même quotidien. 100 chefs d'entreprises français, membres de l'Institut de l'entreprise, se prononcent en faveur du traité. Grâce à ce texte, la France poursuivra les réformes économiques nécessaires à la bonne santé des entreprises. Sachant ce que ce jugement peut avoir d'inquiétant pour beaucoup de citoyens, ils tempèrent toutefois ; ce traité permettra également de préserver le modèle social français. À la lecture des noms de certains des signataires, tel Denis Kessler, on ne peut que s'interroger sur la nature ornementale d'une telle précaution de langage.

Outre l'orientation néo-libérale du texte, l'atlantisme du projet est également un des arguments forts des partisans du « non ». Toujours dans *Le Figaro*, Pierre Lellouche, député UMP et président de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, tente de convaincre le lectorat gaulliste du journal que ce traité n'enterre pas l'Europe-puissance. Il affirme que ce texte n'est pas atlantiste et minimise donc la portée de l'article I-40 sur la subordination de la défense européenne à l'OTAN. Au contraire, nous dit-il, en développant ses capacités militaires, l'Union européenne pourra devenir une Europe-puissance, avec ou sans l'OTAN.

Autre sujet d'inquiétude permettant pour le « non » de capitaliser des voix : le rôle des pays d'Europe de l'Est dans la construction européenne. Le néo-libéralisme et l'atlantisme de la plupart des gouvernements de cette région inquiètent les électeurs français. André Erdos, Pavel Fischer, Maria Krasno-Horska et Jan Tombinski, respectivement ambassadeurs en France de Hongrie, de République tchèque, de Slovaquie et de Pologne, cosignent avec Georges Mink et Jean-Pierre Pagé, co-secrétaires exécutifs du Forum de l'Europe centrale, une tribune visant à rassurer les lecteurs de *Libération*. Les nouveaux membres sont attachés au concept d'Europe-puissance tant que celui-ci ne va pas à l'encontre de leurs relations avec les États-Unis. En outre, ce texte comporte des avancées sociales qui conforte le modèle européen.

Pour sa part, l'avocate féministe Gisèle Halimi dénonce dans *Le Monde* un texte qu'elle voit comme une atteinte aux droits des femmes. En favorisant les liens avec les Églises sans parler de laïcité, en évoquant le « droit à la vie » mais en n'accordant aucun droit à l'IVG, la constitution européenne met en péril les fruits des luttes passées. Elle appelle donc les féministes à rejeter ce texte.

Enfin, les anciens Premiers ministres algérien et tunisien, Sid Ahmed Ghazali et Mohamed Mzali observent les débats sur l'Europe dans *Le Figaro*. Pour eux, peu importe le résultat de la consultation, c'est le débat qui est intéressant car il peut inspirer le Maghreb pour sa propre unité. Ils regrettent toutefois que le dialogue trans-méditerranéen ne soit pas davantage abordé. En effet, ils estiment que l'Europe doit devenir un contrepoids pour « l'hyperpuissance » dans la région.

**Réseau Voltaire**

## Denis MacShane



Ancien ministre britannique travailliste des Affaires européennes, Denis MacShane est député travailliste à la Chambre des Communes.

### « Le président qui laisse sa nation décliner »

Source : The Independent (Royaume-Uni)

Référence : « The president who let down his nation », par Denis MacShane, *The Independent*, 20 mai 2005.

Alors que la France va voter dimanche 29 mai sur son destin européen. Les électeurs vont surtout se prononcer sur l'action de leur président, **Jacques Chirac**, au lieu du contenu du texte. Cet homme occupe la scène politique de son pays depuis plus longtemps qu'aucun autre homme politique européen. Il était déjà Premier ministre français quand Helmut Kohl n'était qu'un homme politique provincial mineur en Allemagne. C'est un homme tout en contact physique, passant beaucoup de temps à manger et qui boit toujours de la bière à la fin des interminables repas européens où les dirigeants de l'Europe parlent du futur de l'Union européenne.

Chirac a le moins bon bilan des présidents de la Vième République. Tous ses prédécesseurs ont transformé la France mais lui a accompli peu de choses. Paris ou Cannes sont des villes spectaculaires mais quand on s'éloigne de l'autoroute on voit en France une foule de ville moyenne avec un fort chômage, une population dépendante de l'assistance publique et cinq millions d'habitants de HLM. Une France différente : immobile, sous-modernisée et sans direction. En politique, Chirac a brisé la première règle du pouvoir : le conserver. En écoutant les conseils de **Dominique de Villepin**, il a dissout l'assemblée nationale donnant ainsi le pouvoir à des socialistes qui ont nuit à l'économie française en limitant le temps de travail ; Aujourd'hui, une part du territoire français survit grâce aux compagnies aériennes à bas prix qui permettent aux Britanniques d'aller dans leurs résidences secondaires en France. Les cerveaux français viennent chercher refuge dans les économies anglo-saxonnes.

Lors de la guerre d'Irak, Chirac aurait pu proposer une stratégie alternative mais il n'a fait qu'utiliser son veto. Il a traité avec condescendance les pays de l'Est et a interdit à leurs travailleurs de venir s'établir en France. Chirac a finit par adopter la stratégie eurosceptique britannique des attaques contre Bruxelles. Il n'a jamais eu d'idée claire concernant l'Europe.

Quel que soit le résultat du référendum, il faut que la France se modernise. Le plus tôt sera le mieux.

## Boris Johnson



Boris Johnson est député conservateur britannique, chroniqueur régulier du *Daily Telegraph* et rédacteur en chef de *The Spectator*. Il est ancien vice-président du Parti conservateur.

### « Les Français devraient donner une fusée à Giscard »

Source : Daily Telegraph (Royaume-Uni)

Référence : « The French must give Giscard a rocket », par Boris Johnson, *Daily Telegraph*, 19 mai 2005.

Quand on voit les Français qui sont opposés au traité constitutionnel, on en vient à se demander s'il en s'agit pas d'un bon texte après tout. Les communistes, les syndicalistes et les vieux gauchistes sont contre. Pour eux ce texte est choquant car ils y voient du néolibéralisme et du « turbo-thatchérisme ». On parle, de marché interne et de libre concurrence ! *Quelle horreur, sacre bleu et bien je jamais* [1].

Ici, en Grande Bretagne, la moitié d'entre nous est prête à dire non à ce texte car nous pensons qu'il équivaut à davantage d'entraves au marché et de régulation de la part de Bruxelles. Les raisons de ce rejet étant incompatible avec ceux du rejet français, l'un des deux camps se trompe. Ce sont les français qui réagissent comme s'ils découvraient que le libre marché arrive avec ce texte dans l'Union européenne alors qu'il en est déjà fait mention en 1957 dans le traité de Rome. Il n'y a rien de nouveau là dedans, le débat français est absurde.

Pour nous, en revanche, ce texte représente un développement du vote à la majorité, c'est à dire un moyen supplémentaire pour Bruxelles de rejeter la volonté britannique et donc d'amener plus de régulations. C'est la pensée colbertiste française qui nuit à la France, pas le libéralisme. En tout cas, *Françaises, Français, votez non, votez souvent* [2].

[1] En Français approximatif dans le texte

[2] En Français dans le texte



## un collectif de députés libéraux français

Hervé Novelli, Jean Auclair, Jean-Claude Beaulieu, Jacques Briat, Dominique Caillaud, François Calvet, Bernard Carayon, Antoine Carré, Jean-Jacques Descamps, Gérard Dubrac, Daniel Fidelin, Louis Giscard d'Estaing, Claude Goasguen, Jean-Pierre Gorges, Pierre Lang, Jean-Claude Lenoir, Richard Mallié, Hervé Mariton, Pierre Morel-à-l'Huissier, Alain Moyne-Bressand, Daniel Poulou, Jean Proriol, Jean-Pierre Soisson, Alain Suguenot, Dominique Tian, Christian Vanneste, Philippe Vitel.

### « Un oui porteur de réformes »

Source : Le Figaro (France)

Référence : « Un oui porteur de réformes », par un collectif de députés libéraux français, *Le Figaro*, 20 mai 2005.

Certains libéraux sont tentés de voter non sous prétexte que ce traité constitutionnel porterait en lui les germes d'un super Etat européen générateur d'une fiscalité et d'une réglementation supplémentaire, restreignant les libertés individuelles. Ces dérives nous paraissent tout à fait évitables et il nous semble approprié de ratifier ce Traité pour trois raisons principales. :

- ▶ Pour la première fois, un traité européen consacre le « droit de sécession », et pour les libéraux ce droit est fondamental.
- ▶ De même l'application du principe de subsidiarité est placée sous le contrôle des parlements nationaux et devrait donc empêcher tout empiètement de l'Union européenne hors de ses domaines de compétences
- ▶ Enfin, l'institution d'un droit de pétition permettra à un million de citoyens de demander des modifications à la loi européenne.

En outre, ce texte s'appuie sur l'acquis européen et réaffirme les libertés économiques comme vecteur de progrès social. En outre, l'Europe a un rôle puissant comme levier de réforme dans notre pays. Sans Europe, la France n'aurait pas mis en oeuvre une politique de la concurrence luttant contre les monopoles et les oligopoles. Sans Europe, la libéralisation des marchés réglementés qu'étaient ceux de l'énergie, de la distribution du courrier, de l'électricité ou du gaz n'aurait pas été engagée. Notre oui est un oui qui constate que l'Europe nous donne les outils des adaptations que trop souvent nous refusons de faire nous-mêmes.

## Un collectif de 100 chefs d'entreprises français de l'Institut de l'entreprise

Benoît Genuini (ACCENTURE), Gérard Pélisson (ACCOR), Pascal Mignery (ACTUARIS), Franck Rouard (ALPINA SAVOIE), Frédéric Gervoson (ANDROS et Cie), Vincent Redier (AON France), Antoine Raymond (A. RAYMOND), Jean-Guy Le Floch (ARMOR LUX), Henri de Castries (AXA), Philippe DUPONT (Groupe

### « L'appel des cent »

Source : Le Figaro (France)

Référence : « L'appel des cent », un collectif de 100 chefs d'entreprises français de l'Institut de l'entreprise, *Le Figaro*, 20 mai 2005.

Pour un nombre sans cesse croissant d'entreprises et pour leurs salariés, l'Europe est devenue l'espace où se définissent leurs stratégies et où se joue leur avenir. La mondialisation n'est pas un phénomène homogène et l'Europe reste le marché principal. C'est la raison pour laquelle ces entreprises, qui constituent l'ossature de notre économie, s'inquiètent du tour pris par le débat sur le référendum constitutionnel et ont décidé de s'exprimer. En effet, elles ont

BANQUE POPULAIRE), Michel Pébereau (BNP PARIBAS), Christophe Bonduelle (BONDUELLE), Catherine Stephan (CELLOCOUP), Philippe de Ladoucette (CHARBONNAGES de FRANCE), Yves-René Nanot (CIMENTS FRANÇAIS), Vsevolod Dimitrieff (CNIM), Gilles Benoist (CNP ASSURANCES), Maurice Farine (CONFISERIE DU ROY RENE), Jean-Claude Seys (COVEA), Etienne Pflimlin (CREDIT MUTUEL), Charles Edelstenne (DASSAULT AVIATION), Jean-Paul Picard (DELOITTE), Pierre Richard (DEXIA GROUP), Jacques Guerber (DEXIA CREDIT LOCAL), Bernard Provoyeur (SA DIFCOM), Jean-Jacques Lefebvre (EIFFAGE CONSTRUCTION), Robert Zolade (ELIOR), Yves BOURDON (ERIM), François Gorudon (ENVIRONNEMENT SA), Michel Biegala (FINANCIERE FRANKLIN), Philippe Houzé et Philippe Lemoine (GALERIES LAFAYETTE), Jean-François Cirelli (GAZ DE FRANCE), Philippe Gendreau (GENDREAU SAS), Chebbah Bechir (GCR), Alain Martineau (GMD), Franck Glaizal (Groupe GPV), Jean-Pierre Hugues (GSE), Antoine Hacot (HACOT-COLOMBIER), Hélène Heimberger (SAS HEIMBERGER), Rémy Robinet-Duffo (Groupe HENNER), Jean-Luc Placet (IDRH), Didier Taupin (INEUMConsulting), Xavier Fontanet (ESSILOR INTERNATIONAL), Jean-Pierre Fauche (Groupe JP FAUCHE), Yves Bernheim (IRH Environnement),

besoin d'une Europe unifiée, d'une Europe forte et d'une France influente en Europe.

La France traverse certes une crise d'identité. Elle doit à la fois moderniser ses systèmes publics et renforcer ses efforts de lutte contre le chômage et l'exclusion. Dans le même temps, elle veut continuer à disposer d'un système social performant. Le sens de la solidarité et le goût d'entreprendre sont les deux piliers de la prospérité passée, présente et future de notre pays. Le projet Européen, qui n'est ni ultralibéral ni collectiviste, est le meilleur projet pour notre avenir. La France commettrait une grave erreur en contrariant la construction européenne pour cause de malaise existentiel ou de difficultés conjoncturelles. C'est grâce à l'Europe qu'elle est devenue un pays prospère. C'est l'intégration progressive de l'espace économique européen qui a permis de constituer des groupes français de taille mondiale car ils ont bénéficié d'un marché intérieur équivalent à celui auquel sont adossées depuis longtemps les entreprises américaines. C'est l'existence de ce marché qui permettra à des entreprises, aujourd'hui moyennes, d'accéder à la dimension mondiale. L'Europe elle-même doit être forte dans le monde pour obtenir des accords économiques favorables. Les entreprises françaises savent qu'elles doivent rester compétitives mais elles savent aussi que pour le rester, elles doivent contribuer à la préservation du modèle social français auquel sont attachés leurs salariés. Une France amoindrie par un non au référendum pèsera moins dans sa volonté de faire prévaloir un modèle européen qui intègre l'essentiel des valeurs sur lesquelles s'est construite notre société. Enfin, la France dispose d'atouts décisifs face à ses concurrents, mais ils ont besoin de l'Europe pour exprimer pleinement leur puissance.

Un non au référendum constitutionnel n'entraînera probablement pas des conséquences négatives perceptibles dans l'immédiat. En revanche, il cassera la dynamique dont nous avons collectivement tiré un profit considérable depuis quarante ans.

Daniel Haziza (ITEX INFORMATIQUE), Philippe Leroux (KLAUS), Bertrand Collomb (LAFARGE), Philippe Joffard (LAFUMA), Emmanuel Vasseneix (LAITERIE DE SAINT-DENIS de L'HOTEL), Christian Tacquard (LOC MARIA), Lindsay Owen-Jones (L'OREAL), Eric Bigeard (LYRECO), Nicolas Duriez (MAGENTA PATRIMOINE), Jean-Paul Ollivier (MENZOLIT SA), Gilles Nief (NIEF PLASTIC SA), Dominique Manche (NIVERNOY), Laurent Degroote (NORPACK l'Emballage Industriel), Eric Cornut (NOVARTIS France), Patrick Ricard (PERNOD-RICARD), Gérard Brémond (PIERRE & VACANCES), Laurent Burelle (PLASTIC OMNIUM), Eric Giully (PUBLICIS CONSULTANTS), Daniel Le Diuron (OTIMA), Jean-Claude Penauille (PENAUILLE POLY SERVICES), Jean Piganiol (PIGANIOL SAS), Laurent Bataille (POCLAIN HYDRAULICS), Charles Beigbeder (POWEO), Pierre-Bernard Anglade (PRICEWATERHOUSE-COOPERS), Yves le Pomellec (PROFORMATION SA), Philippe FRANTZ (REEL SAS), Vincent Mesnil (RENOVER), Jean-Pierre Clamadieu (RHODIA), Jean-François Dehecq (SANOFI-AVENTIS), Van Den Schrieck (SARBEC COSMETICS), Jean-Pierre Fleury (SAS CHAMPAGNE FLEURY), Pierre Noblet (SAS SONODA), Marc Spielrein (SEMMARIS), Denis Kessler (SCOR), Jean-Marc Spanghero (SPANGHERO SA), Thierry Meuriot (Groupe

STALAVEN SA), François Enaud (STERIA), , Marc Senoble (SENOBLE), Philippe Carli (SIEMENS France), Henri Lachmann (SCHNEIDER ELECTRIC), Francis Chantraine (SOCIETE DES EAUX MINERALES DE SAINT-AMAND), Pierre Bellon (SODEXHO-ALLIANCE), Michaël Carter (SOCOME), Dominique Amirault (SOLEILLOU), Jean-Louis Vilgrain (SOPAT), Pierre BATUT (SOPAC), Gérard Mestrallet (SUEZ), Eric Tarrerias (TARRERIAS BONJEAN), Serge Metz (TAXI G7), Denis Ranque (THALES), Thierry Desmarest (TOTAL), Philippe Segretain (TRANSDEV), Pierre Zecchini (3 SUISES INTERNATIONAL), Georges Vanneuville (SA VANNEUVILLE et Fils), Antoine Zacharias (VINCI), Frédéric Chaput (WILDCAT SA), Daniel Saada (Groupe ZENITHOPTIMEDIA)

## Pierre Lellouche



Pierre Lellouche est député UMP de Paris, membre de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale et président de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.

### « L'« Europe puissance » contre la tentation de la neutralité »

Source : Le Figaro (France)

Référence : « L'« Europe puissance » contre la tentation de la neutralité », par Pierre Lellouche, *Le Figaro*, 17 mai 2005.

Jouant sur la fibre de l'anti-atlantisme, voire de l'anti-américanisme, l'un des angles d'attaque des adversaires du traité consiste à affirmer qu'avec la Constitution qui nous est proposée, l'Europe serait désormais totalement inféodée aux Etats-Unis. Ce texte briserait donc le rêve d'une Europe puissance chère au général De Gaulle. En vérité, le traité apporte un certain nombre d'innovations majeures sur la voie d'Europe de la défense, même si, à mes yeux, il ne va pas assez loin. Il faut souligner cinq grandes innovations reflétant le contexte de l'après Guerre froide

► Les crises de l'après-guerre froide (Balkans, Afghanistan, Irak) ont montré pour l'Europe la nécessité de se doter d'une autorité politique capable d'être la

voix et le visage de l'Europe. Ce sera chose faite avec l'institution d'un président du Conseil européen (article I- 22) et d'un ministre des Affaires étrangères (article I-28).

► Pour la première fois, le principe d'un destin commun de sécurité est affirmé entre les Etats membres. La Constitution introduit en effet une clause de défense mutuelle (article I-41 para. 7) La défense, qui avait été exclue à l'origine de la construction européenne à la suite de l'échec de la CED, se trouve donc à présent replacée au cœur de celle-ci.

► La Constitution définit à son article III-309 les types de missions que l'Union pourra accomplir pour promouvoir la paix sur notre continent et dans le monde. Elle les élargit pour inclure, au-delà des missions traditionnelles des missions nouvelles de désarmement, de prévention des conflits ou de stabilisation post-conflit. Pour ce faire, les Etats membres s'engagent (article I-41 para. 3) à mettre à disposition de l'Union des capacités civiles et militaires répondant aux objectifs définis par le Conseil européen.

► Elle organise, pour ceux des Etats membres qui souhaitent aller plus loin, la possibilité d'engager des coopérations renforcées (article I-44), voire d'établir entre eux une coopération structurée permanente (prévue par les articles I-41 para. 6 et III-312), en pratique à partir du cœur franco-britannique.

► Cette ambition en matière de défense européenne s'appuie sur un socle industriel qu'organisera l'Agence européenne de défense (article I-41 para. 3). Désormais, nous pourrions, dans le respect du principe de l'autonomie de décision de l'Union européenne et de chacun des Etats membres, décider d'agir, au choix, avec nos alliés américains dans le cadre de l'OTAN (ce qui restera le plus probable en cas de crise majeure), sans les Américains mais dans le cadre de l'OTAN ou sans les Américains et l'OTAN comme elle l'a fait en République démocratique du Congo dans l'opération Artémis.

Cela posé, il faut avoir la lucidité de reconnaître que la Constitution est loin de régler tous les problèmes. Elle ne tranche pas le débat entre « euro-atlantistes » et « euro-gaullistes ». Sur ce point, tout reste comme auparavant. Elle ne résout pas non plus l'incongruité que représente la neutralité de certains États membres, anachronisme hérité de la Guerre froide. Enfin, le décalage du niveau de dépense et de puissance entre les deux rives de l'Atlantique reste intact. J'étais de ceux qui demandait qu'un taux minimum de dépenses militaires soient imposés dans ce texte. C'est bien là en effet que réside le cœur de l'impuissance européenne. En encourageant les dépenses militaires, la Constitution européenne encourage la constitution d'une Europe puissance.

## André Erdos , Pavel Fischer , Maria Krasno-Horska , Jan Tombinski , Georges Mink , Jean-Pierre Pagé

Ancien représentant permanent de Hongrie à l'ONU, André Erdos est ambassadeur de Hongrie en France.

Pavel Fischer est ambassadeur de la République tchèque en France.

Maria Krasno-Horska est ambassadeur de Slovaquie en France.

Jan Tombinski est ambassadeur de Pologne en France.

Georges Mink est secrétaire exécutif du forum de l'Europe centrale.

Jean-Pierre Pagé est secrétaire exécutif du forum de l'Europe centrale.

### « Plaidoyer pour l'Europe centrale »

Source : Libération (France)

Référence : « Plaidoyer pour l'Europe centrale », par André Erdos, Pavel Fischer, Maria Krasno-horska, Jan Tombinski, Georges Mink et Jean-Pierre Pagé, *Libération*, 20 mai 2005.

L'arrivée des pays de l'Europe centrale dans l'Union européenne a fait naître des craintes dans les pays de l'Union à quinze et notamment la France pour des questions économiques mais aussi politiques.

On note aujourd'hui que la tant redoutée invasion des produits issus des pays de l'Est n'a pas eu lieu et les pays d'Europe occidentale ont vu un développement de leurs surplus commerciaux. La consommation dans les pays d'Europe de l'Est a donc servi à alimenter l'activité économique. On a beaucoup surestimé l'ampleur des délocalisations. Aujourd'hui, le problème s'est déplacé. Les pays de l'Europe centrale commencent, à leur tour, à être concernés par des délocalisations plus à l'Est ou plus au Sud. De même, il n'y a pas eu une invasion de travailleurs à bas coût. Les travailleurs des pays de l'Est n'ont pas envie de quitter leur pays récemment libéré du joug soviétique. En outre, ces mouvements de population ne touchent pas la France mais l'Allemagne ou l'Autriche. Il ne faut pas non plus trop agiter la menace d'une invasion d'une autre sorte résultant de la mise en œuvre de la circulation des services dans le Marché unique, plus connue désormais sous le nom de « directive Bolkestein ». Il suffit de prendre les précautions nécessaires pour que cette libération des services reste compatible avec les règles en vigueur dans les pays où elle s'opère. On a beaucoup glosé sur une dérive « atlantiste » mais en réalité les pays de l'Europe centrale sont tout autant que les autres attachés à ce que l'Europe soit en mesure de jouer le rôle d'un acteur indépendant sur la scène internationale. Ils ne veulent simplement pas que cette politique nuise aux liens qu'ils ont tissé avec les États-Unis.

Toutes ces craintes ont peu à voir avec le traité constitutionnel. Au contraire, nous pensons que la mise en œuvre de ce traité devrait contribuer à les dissiper. Le traité constitutionnel met l'accent beaucoup plus que les précédents sur les principes et les valeurs du modèle social et culturel européen. Par les améliorations institutionnelles qu'il apporte il devrait dissiper les craintes de voir l'Union se limiter à une simple zone de libre-échange et lui donner les fondements lui permettant de commencer à assurer sa sécurité dans le monde et de devenir une réelle puissance politique. Les pays d'Europe centrale, qui ont tant souffert des conséquences de Yalta et qui ont été maintes fois ravagés par des conflits et des guerres tout au long de leur histoire, apprécient à sa juste mesure la contribution de l'Union européenne à leur donner une plus grande sécurité et à rendre leur système démocratique plus solide. Pour cela, il faut que le traité constitutionnel soit ratifié.



Gisèle Halimi



Ancienne député et rapporteur de la loi de dépenalisation de l'homosexualité en France en 1982, Gisèle Halimi est avocate et militante féministe.

## « Le traité constitutionnel, une menace pour les femmes »

Source : Le Monde (France)

Référence : « Le traité constitutionnel, une menace pour les femmes », par Gisèle Halimi, *Le Monde*, 18 mai 2005.

La question du droit des femmes dans le traité constitutionnel doit être posée car rien n'est acquis, même en Europe. Après tout, notre continent continue de moins bien payer les femmes que les hommes. L'examen de la Constitution exige rigueur et honnêteté. Qu'importe les textes passés, c'est d'avenir dont nous parlons et rappelons qu'il a déjà été difficile de faire adopter l'égalité homme-femme comme une valeur de l'Union européenne dans la Charte des droits fondamentaux. Malheureusement, cette charte n'a aucune valeur contraignante.

Mais il y a plus inquiétant. Dans son article II-62.1, le traité constitutionnel proclame de façon solennel le droit à la vie, droit utilisé par les adversaires de la liberté des femmes pour lutter contre le droit à l'avortement. Récemment, n'oublions pas la tentative d'un député d'octroyer au fœtus les droits de la personne. Evoquer la jurisprudence leur ayant fait échec n'est guère convaincant. Par définition, une jurisprudence évolue. On nous dit pour nous rassurer que ce passage ne vise qu'à interdire la peine de mort mais l'article suivant précise spécifiquement « Nul ne peut être condamné à la peine de mort, ni exécuté ». Il faut saluer cette interdiction mais on ne peut que regretter que la Constitution n'empêche en rien l'interdiction de l'IVG.

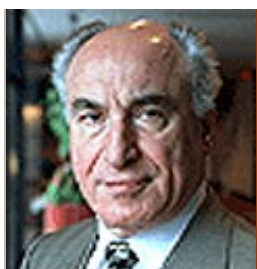
Cette affirmation du droit à la vie exigeait une symétrie : la reconnaissance du droit pour les femmes de choisir de la donner. D'autant que le "dialogue ouvert, transparent et régulier avec les Eglises..." (art. I-52), prôné par la Constitution, inquiète alors qu'il n'est à aucun moment question de laïcité. Rappelons que l'avortement est toujours interdit dans cinq pays membres : Portugal, Irlande, Pologne, Chypre et Malte (Malte y insiste dans un protocole additionnel). Avec notre solidarité à l'égard des femmes de ces pays et grâce à la "clause de l'Européenne la plus favorisée", tout pourrait changer. Cette clause, l'association Choisir-La Cause des femmes la défend depuis 1978 et l'a soutenue devant l'administration européenne de Bruxelles. Nous demandons à ce que l'Union européenne crée un statut unique de la femme se fondant sur les droits les plus élevés dans chaque pays. Hélas ! Ce vieux rêve de féministes européennes ne se réalisera pas. Lisez plutôt : "La loi cadre européenne ne comporte pas d'harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres" (art. III-207).

Au contraire, l'hymne au libéralisme frappera plus durement les femmes que les hommes, celle-ci fournissant 81 % du travail à temps partiel, elles subissent de plein fouet la précarité de l'emploi, sa flexibilité. Cette Constitution recèle menaces et pièges pour les femmes. Il faut lui dire non, ouvrir l'avenir et construire une autre Europe.

## Sid Ahmed Ghozali, Mohamed Mzali



Sid Ahmed Ghozali est ancien ministre des Affaires étrangères (1989-1991) et ancien Premier ministre algérien (1991-1992).



Mohamed Mzali est ancien Premier ministre tunisien (1980-1986). Il est membre du Comité international olympique.

## « L'Europe que nous voyons, celle que nous espérons »

Source : Le Figaro (France)

Référence : « L'Europe que nous voyons, celle que nous espérons », par Sid Ahmed Ghozali et Mohamed Mzali, *Le Figaro*, 19 mai 2005.

Le débat sur le devenir de l'Europe aurait gagné à avoir lieu avant l'élargissement à 25 (d'aucuns penseraient, non sans raison, avant l'entrée du Royaume-Uni !). D'où le trouble inhérent à une consultation sur une situation de fait et sur un projet aussi avancé... mais qui resterait à définir. Ce débat est observé au Sud avec attention compte tenu des bouleversement géopolitique qui traverse le monde subméditerranéen.

Historiquement, la Méditerranée est une seule entité depuis la Haute Antiquité. Les Berbères ont eu des contacts ininterrompues avec les peuples du Nord, échangeant des « coups » certes mais aussi des marchandises, des connaissances, des cultures et des civilisations. La géopolitique et l'Histoire font de l'Europe notre partenaire naturel le plus évident.

le processus d'intégration politique de l'Union européenne fascine les Maghrébins et fournit à l'aspiration unitaire nord-africaine une référence précieuse. Il faut savoir nous inspirer de cette expérience pour compenser nos retards en capitalisant un passé entremêlé multimillénaire, une continuité à la fois territoriale, ethnique, linguistique et culturelle. Au fond, l'essentiel de nos différences nous le devons à la seule diversité de nos itinéraires coloniaux respectifs. Pourtant, les échecs successifs des tentatives d'unification ont aggravé un maghrébo-pessimisme. Il en est du Maghreb comme de l'Europe. La voie royale de l'intégration passe par la modernisation institutionnelle. L'hyperpuissance a montré ses limites et jusqu'à ce que la Chine, la Russie ou l'Inde viennent à peser de manière significative, seule l'Europe est à même de pouvoir constituer à moyen terme ce contreponds si nécessaire à plus d'équilibre et de sûreté dans le monde. L'Europe ne saurait échapper à un triple défi : réunir les conditions de l'Union politique, accompagner les pays du sud de la Méditerranée dans l'instauration de l'Etat de droit et dans la voie démocratique authentique, contribuer enfin à contenir le risque réel de « moyen-orientalisation » du nord de l'Afrique.

Il faut relancer le processus de discussion euroméditerranéen et maghrébin. Cela passe, de notre côté, par une instauration au préalable de pratiques de bonne gouvernance. De son côté, l'Europe doit transformer sa démarche extérieure qui confond souvent non-ingérence et complaisance, sacrifiant les valeurs sur l'autel du « court-termisme » commercial. Cette attitude pénalise l'idée et le combat démocratiques dans le reste des pays musulmans. Les clauses relatives au respect des libertés démocratiques et à la bonne gouvernance ne figureraient-elles dans l'article 2 des accords de partenariat que pour la forme ? La complaisance vis-à-vis des partenaires qui ne les observent pas est aussi choquante que l'ingérence. Elle est manque de loyauté entre partenaires.

---

# Voltaire

*Voltaire* est le magazine quotidien d'analyses internationales de l'association « Réseau Voltaire pour la liberté d'expression » qui en détermine la ligne éditoriale. *Voltaire* est publié par les Éditions

Thomas Paine, 8, rue Auguste-Blanqui, 93200 Saint-Denis, France (SARL de presse 448 286 203 RCS Bobigny).

**Directeur de la publication** : Thierry Meysan.

ISSN 1762-5157. Dépôt légal à parution. *Voltaire* est publié 200 fois par an et distribué à ses abonnés par courrier électronique au format PDF.

**Prix au numéro** (AlloPass) : Allemagne 1,85 €, Belgique 1,12 € ; Canada 3 \$ ; Espagne 1,09 € ; France 0,56 € ; Hong-Kong 1 \$ ; Luxembourg 2,23 € ; Nouvelle-Zélande 2,99 \$ ; Pays-Bas, 1,15 € ; Royaume-Uni 1,5 £ ; Suisse 2,5 FS.

**Abonnements**

trimestriel : particuliers 20 €, institutions et sociétés 50 €.

annuel : particuliers 72 €, institutions et sociétés 180 €.

Paiement électronique sécurisé : [www.reseauvoltaire.net/abonnement.php](http://www.reseauvoltaire.net/abonnement.php) .

---